

SUD OUEST

Annonces légales et officielles

Annonces administratives et judiciaires

Préfecture de la Charente-Maritime

**INSTALLATIONS CLASSÉES
SOUMISES A ENREGISTREMENT**
(articles L. 511-1, L. 512-7 et R. 512-46-1 à R. 512-46-24
titre V du Code de l'environnement)

La SARL F&M Distillerie dont le siège social se situe 10, rue de la ville à Saint-Thomas-de-Gonac (17150) a déposé à la préfecture de la Charente-Maritime un dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, concernant la création d'une installation de distillation sur la commune de Saint-Thomas-de-Gonac à la même adresse.

Ces activités relevant de la rubrique 2250-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'enregistrement.

Ce dossier, sous réserve de sa recevabilité par le service d'inspection, sera soumis à la consultation du public pendant une période de quatre semaines, soit du **lundi 3 décembre 2018 au jeudi 3 janvier 2019 inclus**.

Durant cette période, toute personne pourra formuler des observations : sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Thomas-de-Gonac soit les heures d'ouverture au public de la mairie de Saint-Thomas-de-Gonac du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 15 ; par courrier à adresser à la préfecture de la Charente-Maritime, 39, rue Réaumur, CS 70000, 17017 La Rochelle Cedex 01, bureau des affaires environnementales ; par courriel à adresser à : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'issue de la procédure, le préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'enregistrement.

La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 14 janvier 2011 ou d'un arrêté préfectoral de refus.



Département de la Charente-Maritime ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL

Par arrêté n°18-1370 du 9 novembre 2018 le président du département a ordonné le dépôt en mairie du plan définitif d'aménagement foncier, ciblant l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Cozans et valant transfert définitif de propriété à la date du 30 novembre 2018.

Celui-ci est publié au bulletin officiel des actes du département et peut être consulté, aux heures d'ouverture au public : à la Mairie du département, 55, boulevard de la République, 17016 La Rochelle Cedex 9, à la mairie de Cozans, pendant quinze jours.



Préfecture de la Charente-Maritime CONSULTATION DU PUBLIC Plan de prévention du bruit dans l'environnement

Conformément à l'article R. 572-9 du Code de l'environnement, le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires de l'état dans le département de la Charente-Maritime est mis à disposition du public pendant deux mois, du lundi 17 décembre 2018 au lundi 18 février 2019, du lundi au vendredi (de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30) à la Direction départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime : 09, avenue des Cordeliers, 17000 La Rochelle ; sur le site internet des services de l'état : <http://www.siteservice-matrimine.gouv.fr> (spécifiquement, bruit).

Le public pourra éventuellement ses observations : Sur le registre de consultation à la DDTM ; par courrier adressé à la DDTM 17 / URBRD UPR, 89 avenue des Cordeliers, CS 80000, 17018 La Rochelle Cedex 1 ; via internet à l'adresse suivante : edit-dtdm-ambsgmm@charente-maritime.gouv.fr

Préfecture de la Charente-Maritime AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Suppression du passage à niveau n° 399 Commune de Saint-Hilaire-de-Villeneuve

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-de-Villeneuve, du lundi 3 décembre au mardi 18 décembre 2018 inclus, à une enquête publique préalable à l'autorisation de suppression du passage à niveau n° 399 de la ligne de chemin de fer Chartres-Bordeaux.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture, rubrique Publications/consultations du public. Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Saint-Hilaire-de-Villeneuve où il pourra être consulté le lundi de 14 h à 16 heures et le mardi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 16 heures.

Dans ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de Saint-Hilaire-de-Villeneuve à l'adresse suivante : 22, avenue de Saint-Jean-d'Angély, 17770 Saint-Hilaire-de-Villeneuve, à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

M. Dominique BICHON, officier du génie de l'armée de terre à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra en personne à la disposition du public, en mairie de Saint-Hilaire-de-Villeneuve, aux jours et heures suivants :

lundi 3 décembre de 14 h à 16 heures ;

mardi 11 décembre de 9 h à 12 heures ;

mardi 18 décembre de 14 h à 16 heures.

Il ramettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet de Charente-Maritime pourra autoriser par arrêté la suppression du passage à niveau n° 399 de la ligne de chemin de fer Chartres-Bordeaux, sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-de-Villeneuve.

Copie des rapport et conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement), à la mairie de Saint-Hilaire-de-Villeneuve pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

Préfecture des Deux-Sèvres ENQUÊTE PUBLIQUE Exploitation d'un parc éolien à Priaires

Par arrêté préfectoral du 25 septembre 2018, une enquête publique est ouverte du 9 novembre au 11 décembre 2018 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Priaires, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SARL Parc Eolien de Breuille, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant cinq éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre I^{er} du livre V du Code de l'environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale consultée conformément aux articles R191-12 à R191-15-9 du Code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête restant déposés en mairie de Priaires, du 9 novembre au 11 décembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consulter éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet. Ceux-ci pourront également être adressés par correspondance au commissaire-enquêteur en mairie de Priaires, siège de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle : «SARL Parc Eolien de Breuille», à l'adresse e-mail suivante : pref-comarc-enquêtespubliques@deux-sevres.gouv.fr

M. Jacques LE MAZIE, cadre de l'équipement, en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Priaires, aux jours et heures suivants :

vendredi 9 novembre 2018, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
mardi 13 novembre 2018, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
vendredi 23 novembre 2018, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
mardi 4 décembre 2018, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
mardi 11 décembre 2018, de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier, sous forme papier ou dématérialisée à la préfecture, Service de la coordination et du soutien Interministériel, Pôle environnement, pendant les heures d'ouverture au public (de 9 h à 16 h 45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, Service de la coordination et du soutien Interministériel, Pôle environnement - 05 49 08 69 54 - et en mairie de Priaires, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SARL Parc Eolien de Breuille, 188, rue Maurice-Ségar, 34184 Wormpeltier Cedex.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet des services de l'état dans les Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications - annonces et avis - enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêts d'autorisation).

Département de la Charente

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE Sur la proposition d'aménagement foncier agricole et forestier et environnemental (AF&E) Commission intercommunale d'Aménagement Foncier de Montméraç et St-Malgrin

Les propriétaires fonciers des communes de Montméraç (16) et St-Malgrin (17) sont informés que le Président du Conseil départemental de la Charente a, par arrêté en date du 26 octobre 2018, ouvert l'enquête publique sur le périmètre (AF&E) en zone forestière et en valeur vénale, validée par la CIAF.

Les pièces constituant le dossier d'enquête seront déposés dans les mairies de Montméraç et St-Malgrin du mardi 4 décembre 2018 au jeudi 10 janvier 2019 inclus et pourront être consultées pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Conformément aux dispositions de l'article R. 121-21 du CRPM, le dossier d'enquête comprendra : la proposition d'aménagement foncier de la CIAF établie en application de l'article R. 121-20-1 ; un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour la mode d'aménagement envisagé ; l'étude d'aménagement foncier de 2005 et 2018 ; le porter à connaissance des Présidents de Charente et Charente-Maritime ; les PV de la CIAF des 28/08/2018 et 10/10/2018.

Chacun pourra consulter éventuellement ses observations sur le registre des réactions ouvert à cet effet et mis à leur disposition ou les adresser par écrit pendant la durée de l'enquête à l'attention du commissaire-enquêteur à la Mairie de Montméraç en précisant : «enquête relative à la proposition d'AF&E de la CIAF de Montméraç et St-Malgrin» ou par mail à l'adresse suivante : enquêtespubliques@ciaccharente.fr

M. Alain TEQU, retraité, a été désigné titulaire par le Président du TA de Poitiers, en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra en mairie de Montméraç les personnes qui le désirent et recueillera leurs observations éventuelles pendant 3 demi-journées à savoir :

- mardi 4 décembre 2018 de 14 h à 18 heures
- samedi 5 janvier 2019 de 9 h à 12 heures
- jeudi 10 janvier 2019 de 14 h à 18 heures.

Des informations relatives à l'enquête seront consultables sur le site internet du Conseil départemental de la Charente : <http://www.lacharente.fr/departements-actions-departement/developpement-ocal/>

A l'issue de l'enquête et dès la remise du rapport, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an, soit jusqu'au 10 janvier 2020 à la mairie de Montméraç ou au Conseil départemental de la Charente.

Annonces légales

VIE DES SOCIÉTÉS

SARL ACOUSTIQUE REY
SARL au capital de 7 622,45 €
1, rue Fleuryau, 17000 La Rochelle
415 038 284 RCS La Rochelle

MODIFICATIONS

La collectivité des associés a désigné en qualité de gérant à compter du 1^{er} jour pour une durée illimitée M. Richard DARIKON, demeurant 22, avenue Aristide-Brand, Le Visium, 94110 Arcueil en remplacement de M. Jérôme REY.

Prim 17
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 63, rue du Pont, 17600 Sablonceaux
452 713 126 RCS Saintes

ADDITIF

Aditiff à l'annonce n° 70356614 parue le 17 octobre 2018. Il s'agit de :
Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2018 : La dénomination de la société Terrier Frères devient : PRIM 17.

Pour avis, la gérance

SAS Ré-audition
SAS au capital de 400 000 €, 18 rue de l'Église,
17580 Le-Bois-Plège-en-Ré, 440 136 129 RCS La Rochelle

MODIFICATIONS

Le 5 novembre 2018, l'associé unique a désigné en qualité de président, à compter du 1^{er} jour pour une durée illimitée, M. Richard DARIKON, demeurant 22, avenue Aristide-Brand, Le Visium, 94110 Arcueil, en remplacement de M. Jérôme REY.

AUTRES ANNONCES LÉGALES

Département de la Charente-Maritime

DÉCLARATION DE PROJET relative au projet de contournement nord de Cozès communes de Cozès et Grézac

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 9 avril au 16 mai 2018 en mairies de Cozès et de Grézac, aux conclusions et à l'avis favorable du commissaire-enquêteur sur le projet, le Conseil départemental, par délibération de la commission permanente du 26 octobre 2018 a déclaré le projet de contournement nord de Cozès, d'intérêt général.

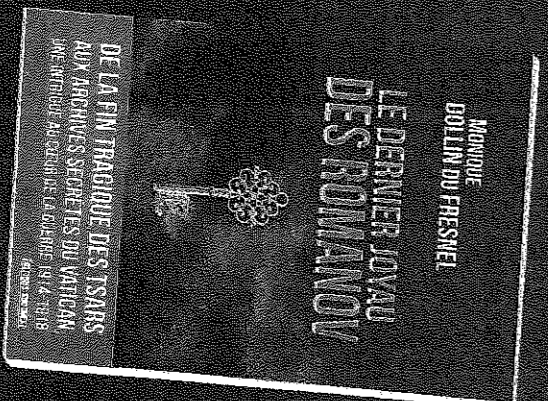
Par voie d'une déclaration de projet, la commission permanente du Conseil départemental a pris acte de l'avis favorable du commissaire-enquêteur.

Cette déclaration de projet sera l'objet d'un affichage extérieur en mairies de Cozès et de Grézac pendant au moins un mois.

LE DERNIER JOYAU DES ROMANOV

MONIQUE
DOLLIN DU FRESNEL

DE LA FIN TRAGIQUE
DES TSARS AUX ARCHIVES
SECRÈTES DU VATICAN,
UNE INTRIGUE AU CŒUR
DE LA GUERRE
1914-1918.



22 € 408 PAGES BROCHÉ
14,5 x 22 cm

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX EDITIONS SUD OUEST
ET CHEZ VOTRE LIBRAIRE WWW.EDITIONS-SUDOUEST.COM